Sujet : Re: Notification de décision après examen au cas par cas

De: > secretariat (par Internet) < secretariat@cbgf.fr>

Date: 11/07/2022 à 11:42

Pour : Autorité Environnementale - DREAL Bretagne/COPREV/EE emis par DESILLE Cécile

(Assistante-secrétaire) - DREAL Bretagne/COPREV <autoriteenvironnementale.bretagne@developpement-durable.gouv.fr>

Copie à : Loïc MERCIER < loic.mercier@cbgf.fr>, jerome.labro@cotes-darmor.gouv.fr, pref-

environnement@cotes-darmor.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le recours de la part de Madame d'ALANCON pour son projet de boisement sur la commune de Saint-Vran.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition pour tout complément d'information.

Bien à vous,

Audrey DEMEZET
Assistante administrative et technique
Compagnie Bretonne de Gestion Forestière
26 rue Alfred Kastler - PIBS 2
56000 VANNES
02 97 26 94 03
secretariat@cbgf.fr
Site web: www.cbgf.fr

www.forestryclubdefrance.com

Début du message réexpédié :

De: "robot-garance.csac@developpement-durable.gouv.fr" <robot-garance.csac@developpement-durable.gouv.fr>

Objet: Notification de décision après examen au cas par cas

Date: 19 mai 2022 à 14:53:29 UTC+2

A: secretariat@cbgf.fr

Cc: jerome.labro@cotes-darmor.gouv.fr, pref-environnement@cotes-darmor.gouv.fr,

autorite-environnementale.bretagne@developpement-durable.gouv.fr

Répondre à: "robot-garance.csac@developpement-durable.gouv.fr" < ne-repondez-pas@developpement-durable.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Le service d'appui à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas a réceptionné, le 13/04/2022, une demande d'examen au cas par cas, complétée le 13/04/2022, concernant le projet :

2022-009792 - Premier boisement de terres agricoles au lieu-dit l'Ecobue Carré à Saint-Vran (22)

Vous trouverez ci-joint copie de l'arrêté de décision résultant de cet examen.

1 sur 2 11/07/2022 à 13:32

L'arrêté est publié sur le site internet de la DREAL au moyen d'une carte interactive accessible à l'adresse :

 $\underline{\text{http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/demandes-d-examen-au-cas-par-cas-des-projets-et-a1903.html}$

Cordialement,

Le service d'appui à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

mèl: autorite-environnementale.bretagne@developpement-durable.gouv.fr

tél: 02 99 33 42 92

-Pièces jointes :-

20220630_courrier recours gracieux DREAL.pdf

978 Ko

2 sur 2 11/07/2022 à 13:32